

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2008, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'étude du latin s'est stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (24 %) que dans ceux du secteur public (18 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (8 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec ancien, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège (20 % des collégiens sont dans ce cas) et le lycée (cas de 6 % des lycéens généraux et technologiques) [3].

Définitions

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels. En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

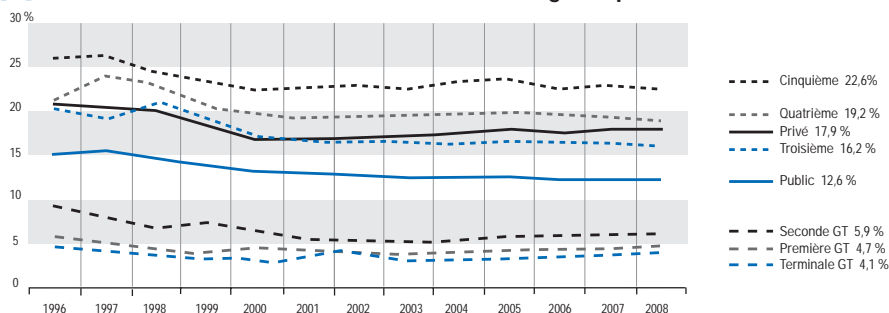
Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectif total	Effectif Latin	% Latin	Effectif Grec ancien	% Grec ancien
Public	Cinquième	606 077	128 873	21,3	-	-
	Quatrième	599 556	107 971	18,0	-	-
	Troisième	585 102	87 909	15,0	15 344	2,6
	Total cinquième à troisième	1 790 735	324 753	18,1	15 344	2,6
	Seconde générale et technologique	391 782	18 342	4,7	5 704	1,5
	Première générale et technologique	370 268	13 954	3,8	3 752	1,0
	Terminale générale et technologique	375 231	12 328	3,3	2 982	0,8
	Total second cycle général et technologique	1 137 281	44 624	3,9	12 438	1,1
	Total Public	2 928 016	369 377	12,6	27 782	1,6 (1)
	Privé	Cinquième	165 850	45 500	27,4	-
Quatrième		165 296	38 967	23,6	-	-
Troisième		161 398	32 737	20,3	3 376	2,1
Total cinquième à troisième		492 544	117 204	23,8	3 376	2,1 (1)
Seconde générale et technologique		105 307	10 903	10,4	2 109	2,0
Première générale et technologique		104 532	8 336	8,0	1 554	1,5
Terminale générale et technologique		99 746	7 026	7,0	1 323	1,3
Total second cycle général et technologique		309 585	26 265	8,5	4 986	1,6
Total Privé		802 129	143 469	17,9	8 362	1,8 (1)
Public + Privé		Cinquième	771 927	174 373	22,6	-
	Quatrième	764 852	146 938	19,2	-	-
	Troisième	746 500	120 646	16,2	18 720	2,5
	Total cinquième à troisième	2 283 279	441 957	19,4	18 720	2,5 (1)
	Seconde générale et technologique	497 089	29 245	5,9	7 813	1,6
	Première générale et technologique	474 800	22 290	4,7	5 306	1,1
	Terminale générale et technologique	474 977	19 354	4,1	4 305	0,9
	Première et terminale S	332 093	26 853	8,1	6 009	1,8
	Première et terminale L	106 164	8 501	8,0	2 505	2,4
	Première et terminale ES	200 409	6 290	3,1	1 097	0,5
	Total second cycle général et technologique	1 446 866	70 889	4,9	17 424	1,2
	Total Public + Privé	3 730 145	512 846	13,7	36 144	1,6 (1)

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de cinquième et de quatrième puisque le grec ancien n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total de la classe	Nombre de langues anciennes étudiées				Ensemble	%
		Latin	Grec	Les deux Latin + Grec	Effectif		
Cinquième	771 927	174 373	-	-	174 373	22,6	
Quatrième	764 852	146 938	-	-	146 938	19,2	
Troisième	746 500	115 009	13 083	5 637	133 729	17,9	
Total cinquième à troisième	2 283 279	436 320	13 083	5 637	455 040	19,9	
Seconde générale et technologique	497 089	27 963	6 531	1 282	35 776	7,2	
Première générale et technologique	474 800	21 371	4 387	919	26 677	5,6	
Terminale générale et technologique	474 977	18 541	3 492	813	22 846	4,8	
Première et terminale S	332 093	26 011	5 167	842	32 020	9,6	
Première et terminale L	106 164	7 683	1 687	818	10 188	9,6	
Première et terminale ES	200 409	6 218	1 025	72	7 315	3,7	
Total second cycle général et techno.	1 446 866	67 875	14 410	3 014	85 299	5,9	
Total Public + Privé	3 730 145	504 195	27 493	8 651	540 339	14,5	